

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2024-384
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 600 000 \$ ET UN EMPRUNT DE
2 600 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 4 novembre 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2024-384 : Règlement décrétant une dépense de 2 600 000 \$ et un emprunt de 2 600 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain »

- Le règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 13 janvier 2025;
- Ce règlement est entré en vigueur le 13 janvier 2025 suite à l'approbation par la ministre.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 5 juin 2025.



Georges-André Gagné,
Directeur général et greffier